

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "parcours en communication interculturelle" : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association de formation pour la coopération et la promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association de formation pour la coopération et la promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM).

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association ACPM propose l'action « parcours en communication interculturelle » en faveur de 50 à 65 BRSA. Cette action cible un public confronté à une problématique liée à l'interculturalité et à des obstacles récurrents liés principalement à la communication et à la méconnaissance du fonctionnement des institutions.

Les objectifs de l'action proposée consistent à :

- lever les freins culturels à l'insertion sociale et au parcours vers l'emploi du BRSA par la clarification interculturelle ;
- articuler les liens avec l'histoire de vie migratoire et la connaissance du pays d'accueil afin d'optimiser une intégration citoyenne du participant et le rendre acteur de son parcours ;
- repérer les ressources éducatives et intégratives souvent masquées par le problème de la langue ou de décodage des représentations culturelles ;
- optimiser l'expression orale en temps individuels et collectifs ;
- améliorer la communication entre les différents interlocuteurs professionnels et les BRSA ;
- rompre l'isolement par la mise en place d'une dynamique d'insertion.

Le projet est constitué de 2 volets distincts et complémentaires :

- 1) l'accompagnement de BRSA, dans le cadre d'un parcours de 3 ou 6 mois. L'action est organisée en temps individuels (12 heures mensuelles) et en temps collectifs (8 ateliers

mensuels). Les séances collectives s'appuient principalement sur les récits de vie et diverses thématiques, telles que la langue et les blocages dans l'apprentissage, les postures vestimentaires et la communication, la santé/nutrition, l'aide à la parentalité et le mode de garde des enfants, le savoir-être, notamment en situation professionnelle ;

- 2) l'appui technique auprès des référents et des professionnels de l'insertion afin de soutenir les BRSA dans leur démarche d'accompagnement. Ce volet se formalise par des réunions régulières de formation et d'analyse de pratiques (8 modules annuels). Ces réunions s'appuient sur des situations vécues utilisées comme études de cas.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2017 couvrant la période du 10 septembre 2016 au 10 septembre 2017:

43 BRSA ont été accompagnés.

Sur les 25 situations ayant donné lieu à une préconisation :

- 2 BRSA sont en emploi sur le secteur d'activité de la peinture et du gardiennage ;
- 1 BRSA a intégré une entreprise d'insertion (EI) ;
- 7 BRSA ont été orientés vers un accompagnement socioprofessionnel ;
- 7 BRSA ont été positionnés sur une formation linguistique socialisante ;
- 1 BRSA a été positionné vers une formation linguistique à visée professionnelle ;
- 2 BRSA ont été orientés vers une formation qualifiante ;
- 2 BRSA ont été orientés vers une action santé ;
- 3 BRSA ont été orientés vers une action s'insertion sociale.

Concernant le second volet de l'action, 5 réunions d'échanges de pratiques ont été organisées.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 arrêté au 30 avril 2018 :

Sur les 7 mois de conventionnement, 32 personnes ont été accompagnées et 19 sont encore en cours d'accompagnement dont 6 dans le cadre d'un renouvellement.

Sur les 13 personnes sorties de l'action, 9 d'entre elles ont pu intégrer un dispositif d'insertion :

- 5 personnes ont été orientées vers une formation linguistique ;
- 2 personnes ont été positionnés sur une formation qualifiante ;
- 2 personnes ont fait l'objet d'une préconisation vers le dispositif d'accompagnement individualisé à l'emploi (DAIE.)

Concernant le second volet de l'action, 4 séances d'appui technique aux professionnels ont été organisées.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ACPM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 49 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL